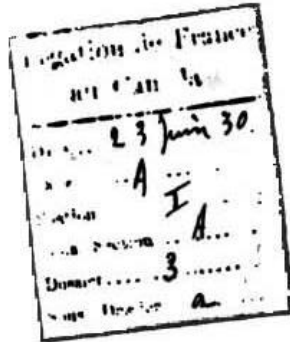


Ottawa, le 17 juin 1930.

SERVICE
du
PERSONNEL
et de la
COMPTABILITE



COMPTABILITE

No. 12

M. J. KNIGHT, MINISTRE DE FRANCE AU CANADA A
SON EXCELLENCE, MONSIEUR A. BRIAND, MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES A PARIS.

Achat d'un immeuble pour
l'installation de la Légation
à Ottawa.

Suivant les indications qui m'avaient été
données à Votre Département l'automne dernier, je me
suis efforcé de trouver à Ottawa un immeuble où seraient
installés les bureaux de la chancellerie et la rési-
dence du Ministre, pouvant être recommandé pour l'éta-
blissement définitif de la Légation.

Il est malheureusement impossible de trouver
ici une maison toute construite convenant à cet usage.
L'importance de ses monuments publics, la présence des
services fédéraux qui s'accroissent sans cesse, les
dépenses d'embellissement engagées par le Gouvernement
font d'Ottawa une capitale digne de ce nom, mais ses
résidences particulières ne sont que des demeures pro-
pres à la vie de famille, toute réception importante
ayant lieu à l'hôtel ou dans les "country clubs",
nombreux aux environs.

3 p.j.

Par contre, en raison précisément des travaux d'urbanisme en cours d'exécution, il existe en ce moment un terrain susceptible d'une importante plus value à brève échéance, et où la construction d'une Légation me paraît pouvoir être recommandée.

Ce terrain, qui fait l'objet de la proposition d'achat que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Département, se trouve situé sur une des falaises qui dominant directement la rivière Ottawa à proximité immédiate de la résidence du Gouverneur Général et sur l'avenue conduisant de cette résidence au palais du Parlement. Une ligne de tramway suivant cette avenue le situe à environ sept minutes du centre de la ville, le plaçant ainsi à égale distance du quartier des affaires et du parc de Rockliffe, où se trouvent les résidences les plus élégantes d'Ottawa. La propriété achetée récemment par le Gouvernement anglais pour y établir la demeure de son Haut Commissaire au Canada occupe un emplacement symétrique à celui de cette propriété, dont elle est séparée par des terrains vagues, et d'anciennes usines bâties sur les chutes de la rivière Rideau, usines expropriées par le Gouvernement pour être démolies. Des travaux sont commencés pour aménager tout cet emplacement intermédiaire en jardins publics et y construire un édifice d'aspect très décoratif où sera établi l'Institut national de Recherches du Dominion. Le plan ci-joint où ont été reportées ces diverses indications permettra à Votre Département de se rendre compte de la disposition des lieux.

Le terrain en question est d'une superficie

de près de 10.000 mètres. Une maison très ancienne et assez laide y est située. Elle ne saurait, en raison de l'exiguïté des pièces, servir de résidence même provisoire, elle pourrait par contre être facilement aménagée en bureaux utilisables pendant la construction d'un nouvel immeuble.

Le prix auquel cette propriété nous est offerte est de 80.000 dollars. Je n'ai pu, malgré mes efforts, obtenir d'offre plus basse: ce prix, équivalent à environ 200 francs par mètre carré, est d'ailleurs modéré, d'après les indications qui m'ont été données sur la valeur des terrains à Ottawa. Afin de pouvoir évaluer avec quelque précision la dépense d'ensemble à envisager, j'ai prié M. Cormier, architecte canadien-français, ancien élève de notre école des Beaux Arts, et qui a été chargé de construire l'Université de Montréal, de me renseigner confidentiellement sur le coût de la construction éventuelle d'un immeuble conforme à nos besoins. M. Cormier a établi, à titre purement gracieux, le projet ci-joint dont la réalisation entraînerait, selon ses prévisions, une dépense globale de 130.000 dollars. Les frais de mobilier et d'installation ne sont naturellement pas compris dans cette évaluation.

C'est donc une somme correspondant à 210.000 dollars environ, qu'il conviendrait d'inscrire au budget de 1931, si Votre Excellence veut bien approuver les suggestions que j'ai l'honneur de Lui présenter.

Au cas où ce chiffre paraîtrait trop élevé pour faire l'objet d'une seule demande de crédit, je ne saurais trop recommander à Votre Département de s'assurer dès maintenant la propriété du terrain dont il s'agit,

quitte à différer la décision concernant la construction de la Légation. Nul terrain ne me semble mieux approprié ^{aux} ~~pour les~~ fins que nous nous proposons. Ainsi que je l'indiquais plus haut, le prix demandé est modéré et, ne représente que la valeur actuelle de la propriété, toute considération de plus value mise à part. Or, cette plus value est certaine pour les raisons que j'ai exposées. L'on peut en outre comparer cette évaluation de 80.000 dollars au prix de 90.000 dollars payé par le Gouvernement anglais pour une propriété située il est vrai, un peu plus près du centre de la ville, mais de superficie sensiblement moindre. Je crois qu'il serait difficile de retrouver à l'avenir une meilleure occasion. Nous bénéficions du fait que la propriétaire de cet immeuble vit en dehors d'Ottawa depuis plusieurs années et que son frère et fondé de pouvoirs, M. Blackburn, qui compte au nombre des millionnaires de cette ville, semble flatté que l'ancienne propriété de sa famille devienne la Légation de France. C'est pour ces raisons qu'il m'a consenti une option valable sans dédit jusqu'au 15 avril 1931. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, une copie de sa lettre. Ces conditions tout à fait exceptionnelles se retrouveraient difficilement, les occasions de terrains pouvant convenir à une Légation étant très rares et devant être immédiatement saisies, ce que ne permettent pas nos règlements administratifs.

Si, comme j'ai l'honneur de le Lui proposer, au cas où le crédit de 210.000 dollars semblerait trop élevé, Votre Excellence décidait de faire inscrire au budget de 1931 la somme de 80.000 dollars, nécessaire à l'achat de ce terrain, il y aurait intérêt à ce que cette décision pût intervenir avant le 31 octobre prochain.

C'est avant cette date en effet qu'il est obligatoire de donner au gérant de l'immeuble où sont installés nos bureaux, le préavis nécessaire pour mettre fin au bail le 1^{er} mai, 1931, faute de quoi la location se prolongerait automatiquement jusqu'au 1^{er} mai 1932. Aussitôt l'achat effectué, dans le courant d'avril prochain, nos bureaux pourraient être transférés dans la maison ancienne située sur notre terrain. Ils y resteraient jusqu'à l'achèvement des travaux éventuels de construction d'un nouvel immeuble, et l'économie de loyer de 2580 dollars par an ainsi réalisée représenterait l'intérêt à plus de 3% du crédit demandé pour l'achat du terrain.

Je serais reconnaissant à Votre Département de me faire connaître le plus tôt possible l'accueil réservé à ces propositions. Je me réserve, au cas où la première hypothèse, à savoir l'inscription de crédits couvrant non seulement l'achat du terrain mais encore la construction d'un immeuble, serait admise, de commenter le projet esquissé par M. Cormier. Je crois devoir indiquer, toutefois, dès maintenant, qu'il serait aisé d'ajouter en les construisant sur les terrasses du second étage, deux chambres à coucher aux quatre figurant sur le plan ci-joint. Quant à l'idée de cet architecte de bâtir notre Légation en style moderne, et sobre en même temps, elle me paraît de nature à servir utilement les intérêts de la propagande artistique française au Canada./.